

Leçon 1 : La démocratie



QUESTIONS GUIDES

❶ Que signifie vivre en démocratie?

❷ Comment pouvons-nous protéger et renforcer notre démocratie?

APERÇU

Par définition, la démocratie est le « gouvernement par le peuple », c'est-à-dire qu'une majorité de la population participe dans les prises de décisions politiques. Une démocratie saine nécessite la participation dans la vie active de citoyen.ne.s responsables qui respectent ses principes fondamentaux.

Dans cette leçon, les élèves pourront découvrir les différents systèmes politiques par le biais d'une activité de construction de tours. Ensuite, les élèves exploreront les différents types de gouvernement et le rôle des citoyen.ne.s dans une démocratie.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de cette leçon, les élèves pourront :

- analyser les différentes procédures utilisées par des collectifs pour prendre des décisions et en interpréter les conséquences;
- expliquer la signification de la démocratie;
- identifier les principes fondamentaux de la démocratie et la manière dont ils influencent leur vie;
- analyser les responsabilités qui incombent aux citoyen.ne.s en démocratie.

Introduction

Activité : la plus haute tour

1. Créez au moins quatre groupes de cinq ou six élèves chacun.
2. Expliquez l'objectif qui consiste à construire la structure la plus haute et la plus stable possible pour maintenir la guimauve géante au sommet, en utilisant uniquement les matériaux donnés.
 - 30 bâtons de spaghetti/linguine;
 - 1 mètre de ruban adhésif;
 - 1 mètre de fil/corde;
 - Une guimauve géante;
 - Ciseaux.

Vous pouvez également utiliser 20 petites guimauves et 20 bâtons de spaghetti et confier aux groupes le soin de construire la plus haute tour sans devoir maintenir la guimauve géante au sommet. (Exemple de vidéo en anglais : [Build a Spaghetti Tower Challenge, Holmes + Holmes](#) et en français : [Le défi guimauves](#))

3. Remettez à chaque groupe une carte de l'Activité 1.1, qui définit la dynamique de leur groupe. Les élèves doivent construire la tour la plus haute en suivant les instructions décrites sur leur carte. Il y a quatre possibilités :
 - *Dynamique de dictature* – Une seule personne est responsable et prend toutes les décisions sans écouter les idées des autres membres du groupe. La personne responsable dit aux autres membres du groupe quoi faire, et si à un moment donné un.e membre du groupe fait une erreur, iel doit s'asseoir par terre et iel n'est plus autorisé.e à participer. La personne responsable est l'aînée du groupe.
 - *Dynamique d'oligarchie* – Seules deux personnes travaillent ensemble sur la tâche. Personne d'autre. Ces deux personnes sont la personne la plus petite du groupe et l'élève de son choix.
 - *Dynamique de démocratie* – L'ensemble des membres du groupe participent à la tâche. Il leur faut choisir qui dirige le groupe et déterminer les différents rôles en fonction d'un consensus ou de la règle de la majorité.
 - *Dynamique d'anarchie* – La totalité des membres du groupe participent à la tâche, mais il n'y a pas de rôles ni de planification préalable de la tâche.

Donnez aux groupes trois minutes pour la planification de la tâche (à l'exception du groupe avec la dynamique d'anarchie) et dix minutes pour la construction. Une fois le temps écoulé, mesurez chaque tour et évaluez sa stabilité, puis désignez les gagnant.e.s.

4. Demandez aux élèves de faire un compte rendu de l'activité au sein de leur groupe, puis avec l'ensemble de la classe (voir le Guide 1.2). Demandez aux membres de chaque groupe de décrire leurs styles de gouvernance avant de partager leurs commentaires sur l'expérience.

Questions guides :

- Qu'est-ce qui a contribué à la réussite ou à l'échec du processus de construction?
- Qu'ont-ils senti en travaillant dans leurs équipes respectives?
- Dans quel groupe auriez-vous préféré travailler et pourquoi?

Activités

1. Donnez aux élèves le temps de travailler en équipes de deux ou en petits groupes pour activer leurs connaissances de base du terme *démocratie* à l'aide du modèle Frayer (Activité 1.3). Les élèves peuvent également utiliser des images pour communiquer leur réflexion.

NOTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT :

Pensez à définir certains termes clés pour soutenir leur réflexion, tels que pouvoir politique, leadership, gouvernement, participation des citoyens, points de vue, droits et libertés.

2. Visionner la vidéo « [Gouvernement et démocratie](#) » puis demandez aux élèves d'ajouter ce qu'ils ont appris à leurs notes de l'Activité 1.3.
3. Ensuite, demandez aux élèves de partager leurs notes et créez une définition pour le terme démocratie. Les élèves doivent ajouter la définition de la classe à leur fiche d'activité.
4. À l'aide de la vidéo « [Principes démocratiques](#) » et/ou du Document 1.4, expliquez aux élèves qu'il existe plusieurs principes fondamentaux qui constituent la base d'une démocratie.
5. Examinez des exemples concrets de principes démocratiques et les différentes façons dont ils influencent nos vies à l'aide du Diaporama 1. Ensuite, invitez les élèves à partager leurs propres exemples.

6. Pour conclure, vous pouvez discuter des questions suivantes en utilisant le protocole de discussion « Penser, jumeler, partager ».
- Est-il important que les citoyen.ne.s soutiennent et défendent ces principes? Que se passerait-il si personne ne s'en souciait?
 - Quels exemples pourrait-on citer? (Par exemple, le droit de manifester entraîne la responsabilité de le faire de manière pacifique.)

Consolidation des acquis

Demandez aux élèves quel principe démocratique leur semble le plus important. Les élèves peuvent ensuite créer une affiche ou une oeuvre d'art numérique qui reflète ce principe.

MESURES DE SOUTIEN ET D'ADAPTATION

Les apprenant.e.s de la langue française	<ul style="list-style-type: none"> • Définissez les mots clés au préalable (par exemple, liberté, égalité, élections, responsabilité, équité, diversité). • Donnez aux élèves accès aux vidéos de la leçon avant d'entamer les discussions et les activités en classe. • Activez les sous-titres lors du visionnement des vidéos. • Donnez davantage d'exemples concrets aux élèves afin de les aider à mieux comprendre ce que sont les divers principes démocratiques.
Pédagogie inclusive	<ul style="list-style-type: none"> • Comparez la démocratie à d'autres formes de gouvernement représentant différents pays et différentes cultures qui ont une importance pour vos élèves. • Les élèves proviennent de différents milieux et peuvent avoir des opinions différentes sur la démocratie. Créez une atmosphère propice aux discussions respectueuses. • Examinez les principes démocratiques dans différents contextes sociaux, y compris pour les peuples autochtones et les divers groupes culturels. • Discutez des obstacles auxquels sont confrontés les peuples autochtones et d'autres minorités.
Accessibilité et accommodements	<ul style="list-style-type: none"> • Si le travail en équipes n'est pas possible, vous pouvez utiliser un outil tel que Google Docs pour les discussions et réflexions collaboratives.



MISE EN CONTEXTE POUR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Un **gouvernement** est composé de personnes et d'institutions chargées d'administrer le territoire, ses ressources et les personnes qui vivent à l'intérieur de ses frontières. Plusieurs types de gouvernements existent dans le monde.

On peut comparer les gouvernements en fonction de leur modèle de gouvernance, du nombre de personnes qui ont accès au pouvoir, des droits et des libertés accordés aux citoyen.ne.s et à l'existence d'un état de droit (les lois sont appliquées également, équitablement et uniformément).

Une **autocratie** est une forme de gouvernement où le pouvoir politique est concentré entre les mains d'une personne qui gouverne sans restriction. Il n'y a pas de règle de droit, et on ne consulte pas les citoyen.ne.s sur les décisions et les affaires du pays. Une autocratie peut être une dictature ou une monarchie absolue.

Dans une **dictature**, la personne ou le groupe dirigeant exerce son pouvoir grâce au contrôle des mouvements de masse, du parti politique ou de l'armée. Les dictatures émergent souvent à la suite d'un renversement du gouvernement par l'armée (aussi appelé coup d'État). Le pouvoir est alors maintenu sans consentement de la population par un État à parti unique où l'opposition politique est interdite. Les dictatures limitent généralement les droits civils et politiques individuels, et il n'y a pas de médias indépendants.

Le terme **autoritarisme** est parfois employé pour désigner des dictatures. Les gouvernements autoritaires exercent un contrôle sur la population, sans se préoccuper de ses préférences ou de l'opinion publique.

L'**oligarchie** est une forme de gouvernement où l'autorité est entre

les mains de quelques personnes ou de familles puissantes. Les personnes qui vivent sous un régime oligarchique ont généralement certains droits et libertés.

La **monarchie** est une forme de gouvernement où un.e monarque (le roi ou la reine) détient le pouvoir politique. Ce pouvoir est hérité et il ne prend fin qu'à la mort ou à l'abdication des souverain.e.s.

Le pouvoir des monarques peut varier. Dans une **monarchie absolue**, la.le monarque conserve la totalité des pouvoirs politiques et règne sur l'État et le peuple, alors que dans une **monarchie constitutionnelle**, ce pouvoir est de nature plus symbolique. Dans une monarchie constitutionnelle, le pouvoir du.de la monarque est limité par la constitution, qui englobe les principes et les lois d'une nation ou d'un État et qui définit les pouvoirs et les fonctions du gouvernement, tout en garantissant certains droits à la population. Dans une monarchie constitutionnelle, il y a un gouvernement élu démocratiquement, dirigé par un.e chef.fe, mais la.le monarque demeure à la tête de l'État et se manifeste lors de fonctions cérémoniales.

Une **démocratie** est un type de gouvernement où la majorité des citoyen.ne.s participent aux décisions politiques. Dans une démocratie directe, les citoyen.ne.s votent pour ou contre des propositions ou des lois particulières. Dans une démocratie indirecte ou représentative, les citoyen.ne.s élisent des représentant.e.s politiques qui prennent les décisions en leur nom. Dans les pays démocratiques, les citoyen.ne.s ont des droits civils et politiques protégés, comme la liberté de parole et de religion, la liberté d'association, le droit de participer à des élections libres et équitables et le droit de se présenter à des postes politiques. Il existe différents types de démocraties représentatives dans le monde.

Une **république** est un État souverain, un pays ou un gouvernement sans monarque, où l'ensemble des membres du gouvernement sont élu.e.s (y compris la.le chef.fe d'État), et le gouvernement élu démocratiquement détient tous les pouvoirs politiques. Comme dans une monarchie constitutionnelle, le gouvernement exerce le pouvoir selon la règle de droit et a souvent une constitution.

Une **démocratie de consensus** fait appel à un modèle décisionnel fondé sur le consensus dans l'élaboration des lois et vise une approche plus collaborative et inclusive en tenant compte d'un vaste éventail d'opinions, par opposition à la règle de la majorité. Les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut ont tous les deux un gouvernement de consensus où le pouvoir politique appartient à un groupe de personnes sans aucune affiliation politique.

Le système politique du Canada est une **démocratie parlementaire** et une **monarchie constitutionnelle**. Nous élisons des membres pour nous représenter au Parlement fédéral et dans les différentes assemblées législatives provinciales et territoriales. Le parti politique ayant le plus grand nombre de représentant.e.s élu.e.s forme le gouvernement. Le monarque britannique, le roi Charles III, est notre chef d'État, représenté par le.la gouverneur.e général.e à l'échelon fédéral et par la.le lieutenant.e-gouverneur.e à l'échelon provincial. Chaque action du gouvernement est entreprise au nom du roi, mais le pouvoir qui sous-tend chacune de ces actions repose sur le peuple canadien, par l'intermédiaire de la Constitution. La Constitution du Canada est le principal document juridique du pays et il englobe les lois, les décisions des juges, les ententes entre les gouvernements fédéraux et provinciaux, les traditions, et nos droits civils et juridiques (la *Charte canadienne des droits et libertés*).